



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA01-10-0001-10

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2022, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA01-10-0001-10 modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 – Période de questions du public.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 11 mai 2022.